



LA UNE

## Le CCE de la SNCF au centre d'une enquête pour escroquerie

Par **Fabrice Arfi Fabrice Lhomme**

Article publié le vendredi 16 avril 2010

Le parquet de Paris a décidé d'ouvrir une information judiciaire pour «*escroquerie en bande organisée, faux et blanchiment d'escroquerie*» après avoir reçu les résultats d'une enquête de la Brigade de répression de la délinquance économique (BRDE) sur une série de malversations financières découvertes au sein du Comité central d'entreprise (CCE) de la SNCF, contrôlé par la CGT. Les investigations, qui portent sur un système de fausses factures dont le préjudice a été évalué à plus de 250.000 euros par le CCE, ont été confiées au début du mois d'avril à la juge d'instruction Sylvie Caillard, selon des informations recueillies par Mediapart.

Une enquête préliminaire avait été ouverte en 2008 suite aux révélations d'une émission de la chaîne France 3 consacrée à «*l'argent noir des syndicats*» (voir la vidéo ici). Les journalistes du magazine Pièces à convictions avaient notamment mis la main sur plusieurs fausses factures portant sur du matériel de cuisine fantaisiste commandé en 2005 par le CCE de la SNCF à trois entreprises. Celles-ci avaient tous les attributs de coquilles vides : noms différents, mais même numéro SIRET au registre du commerce, même identité graphique et même domiciliation dans la commune de Livry-Gargan, en Seine-Saint-Denis.

Pièces à Conviction© France 3 Retrouvé par France 3, le "patron" de l'une de ces entreprises avait été filmé en caméra cachée ?le visage flouté ?, peinant à s'expliquer, bafouillant et s'empressant dans un brouillard de mots. Il avait fini par lâcher : «*Nous sommes des Gitans ! On ne sait pas écrire, on ne sait pas lire, on n'a pas de comptabilité.*» Après la diffusion du reportage, deux plaintes furent déposées. L'une par le CCE, l'autre par d'anciens employés, dont un ex-contrôleur de gestion. Le premier estime avoir été victime d'anomalies comptables isolées quand les seconds dénoncent un système auquel ils disent avoir voulu mettre fin en interne, avant de se voir évincés du comité central d'entreprise par la CGT.

D'après une source judiciaire, les investigations de la BRDE n'ont toutefois pas permis de mettre en lumière un financement syndical occulte, comme cela a pu être soupçonné au début de l'affaire. C'est plutôt une sorte d'économie souterraine, dont les pratiques

sont très éloignées des préconisations du code pénal, qui a été découverte par les policiers, sans qu'il soit encore possible de déterminer l'échelle des responsabilités au sein du CCE, ni les bénéficiaires ultimes des malversations. C'est précisément ce que devra établir l'instruction de la juge Caillard, désormais en charge du dossier.

### Chasse aux sorcières

Pour l'heure, seul un salarié du CCE, membre du service des achats, a reconnu l'établissement de fausses factures et a été licencié. «*Nous sommes absolument ravis qu'une instruction judiciaire ait été ouverte et confiée à un juge*», a expliqué à Mediapart Hervé Papazian, directeur financier du CCE. «*Nous voulons tous savoir ici où est allé l'argent, parce qu'il est forcément allé quelque part et savoir s'il y a eu des enrichissements personnels dans cette histoire*», a-t-il ajouté.

En juin 2008, le directeur du CCE de la SNCF, Alain Barasz, annonçait pour sa part avoir «*acquis la conviction*» que le comité avait été «*victime de graves malversations*». Mais cette indignation, accompagnée d'une demande de renforcement du «*contrôle interne*», s'est doublée d'une paradoxale chasse aux sorcières engagée au sein du CCE par la direction, comme Mediapart s'en est déjà fait l'écho.

En ligne de mire : ceux qui ont osé parler aux journalistes... Dans le compte rendu d'une réunion «*exceptionnelle*» du service financier du comité, daté du 26 mai 2008 (soit trois jours après la diffusion de l'émission Pièces à conviction), le directeur financier du CCE avait jeté un froid en annonçant que «*tout sera (it) mis en œuvre afin de trouver le, ou les, responsables qui n'ont pas leur place au sein de notre service*».

L'intervention fut brève et le ton particulièrement glacial, à en croire la retranscription écrite de la réunion. Hervé Papazian avait également fait part à ses collègues de travail de sa «*stupeur*» suite à la découverte de pièces comptables du CCE ?les fameuses fausses factures ? diffusées à la télévision. Avant de conclure : «*Ces documents [...] ont été divulgués par l'un ou l'une d'entre vous, au mépris des règles d'éthique.*»

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Éditrice de Mediapart (SAS). Capital social : 4 017 200 €.

Immatriculation : n° 500 631 932 RCS Paris. Numéro de CPPAP : en cours.

Président : Edwy Plenel. Directeur éditorial : François Bonnet.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Courriel : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr) . Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08. Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90.